

Catalogage des continues

Universalité : oui, « mondialisation » : non !

Le monde des « objets bibliographiques » se partage en deux : les objets finis lors de leur publication* – **les monographies** – et ceux qui ne le sont pas – **les ressources continues**. Ces dernières peuvent être simplement mises à jour en continu (**les ressources intégratrices**) ou faire l'objet de livraisons successives dont on ne sait pas à l'avance quand elles cesseront (**les publications en série**).

Les ressources intégratrices comprennent les publications à feuillets mobiles à mise à jour, les sites web et les bases de données mis à jour en continu. Les publications en série comprennent les périodiques, les journaux, les annuaires, les actes de congrès... et les collections de monographies.

Différencier publication en série et monographie en plusieurs volumes (ou suite fermée) est une difficulté : si un éditeur veut faire connaître « L'Histoire du jazz en 40 CD », même si on trouve sur chaque CD « Collection Histoire du jazz », il ne s'agit pas pour autant d'une collection au sens « bibliothéconomique » du terme, car on connaît dès le départ la limite de 40 CD. En revanche, s'il veut nous faire découvrir « L'Histoire du jazz », il peut aussi produire une (vraie) collection de CD, qui, elle, pourra s'arrêter à tout moment – ou jamais !

Les deux spécificités des notices de ressources continues

La première spécificité de la description des ressources continues, c'est qu'une notice n'est jamais terminée avant que la publication ait cessé de paraître : le titre peut varier [changement « mineur » ; en cas de changement « majeur », c'est une nouvelle notice], l'éditeur, la collation, la numérotation, la périodicité, le type de publication, les titres liés, les mentions de responsabilité ; **tout peut changer**. C'est la raison pour laquelle le catalogage des publications en série se fait, en principe, à partir de la pre-

La médiathèque départementale du Cantal est la première bibliothèque départementale de prêt à proposer, à quatre bibliothèques de son réseau, l'accès à des ressources en ligne. Chaque établissement souscrit en moyenne quatre abonnements pour un coût moyen de 5 000€, ce qui représente une faible part du budget d'acquisition. Carel a négocié **une trentaine de titres** ; il s'agit d'une documentation d'information et de vulgarisation généraliste et francophone. Les titres les plus sollicités sont les encyclopédies, les bases d'archives de presse, l'autoformation et la jeunesse. Cette offre est disparate, elle n'est ni homogène, ni complète. Elle reflète la réalité de l'édition numérique francophone, payante, grand public, qui se crée lentement et peine à trouver sa rentabilité économique. L'édition française généraliste est restreinte et appréhende encore mal le marché des bibliothèques. Les ressources en anglais sont très peu demandées. Les prix pratiqués par les éditeurs pour un usage collectif demeurent le premier obstacle à l'expansion des collections. Même si la palette des prix négociés est très large, les premiers tarifs démarrent à 60 €. Mais les ressources vraiment novatrices sont coûteuses. Si des progrès existent dans la transparence de prix identiques négociés, les prix sont affichés sur le site internet**, la lecture des tarifs reste ardue pour nombre de bibliothécaires, avec des critères encore compliqués et pluriels, bien que le nombre d'accès simultanés tende à se généraliser comme base de calcul.

Du temps & de l'accompagnement

L'intégration des ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique est encore dans une phase de démarrage. Cette documentation réclame un travail de médiation pour inciter le public à une large consultation. La navigation libre sur Internet est plus facile à mettre en œuvre. Les usages sont encore peu développés, la demande exprimée reste faible, celle des bibliothécaires comme celle des usagers, la valeur ajoutée ne s'impose pas comme une évidence. L'équipement technique n'est pas suffisant. Si plus de 60 % des bibliothèques municipales proposent un accès public à Internet, elles disposent d'un faible nombre de

postes. Or le déploiement de ressources numériques nécessite du temps, de l'accompagnement et des infrastructures techniques adaptées. Carel est un axe prioritaire du programme de coopération de la BPI. Il existe une forte demande d'information et de formations sur les contenus et les dispositifs. En matière d'organisation, il faut développer l'aspect coopératif qui permettra d'échanger sur les produits, les usages, les problèmes techniques ou commerciaux rencontrés et qui favorisera la veille documentaire partagée.

L'ADDNB, membre actif du comité de pilotage, propose un forum d'échanges sur son site qui pourra servir de plateforme de mutualisation.

Sur l'offre éditoriale à proposer, l'analyse de la demande des bibliothèques conduit à rechercher les produits d'autoformation, des ressources pour la jeunesse.

Nous travaillons aussi sur l'offre de musique et de films en ligne et le prêt des livres numériques.

Enfin, les bibliothèques départementales de prêt s'interrogent sur ces produits, particulièrement la presse, et seraient intéressées par un accès sécurisé à distance pour leur réseau.

Isabelle Antonutti

Isabelle Antonutti - Mission Coopération et action territoriale

CAREL  Consortium.carel@bpi.fr

☎ 01 44 78 43 88 ou 45 73

📄 12 15

📍 Bibliothèque publique d'information

25 rue du Renard

75197 PARIS CEDEX 04

* ADDNB

Association pour le développement

des documents numériques

en bibliothèque

www.addnb.fr/

ADBGV

Association des directeurs de bibliothèques de grandes villes

www.adbgv.asso.fr/

** BPI – Espace professionnel

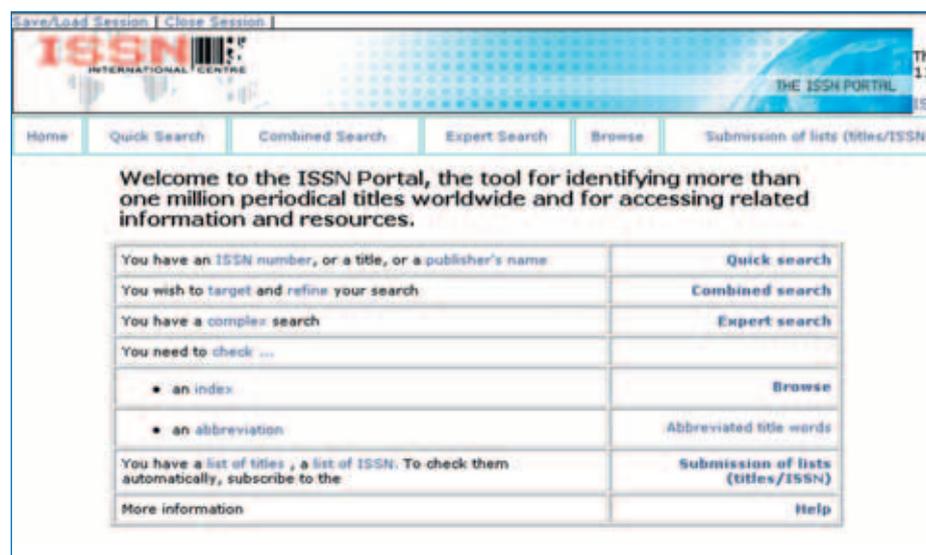
www.bpi.fr

mière livraison de la publication : pour faire simple, toute la partie « pavé ISBD » correspond, en principe, à cette première livraison et tout le reste (notes, liens, accès titre, matières, auteur) concerne la publication dans sa totalité.

La seconde spécificité des notices de ressources continues, c'est leur « universalité », au moins pour ce qui concerne leur identification. Toutes les ressources continues (de tous les temps et de tous les pays) ont vocation à recevoir un numéro ISSN et un titre clé spécifique attribués par un organisme international spécialisé appelé ISSN [un centre international à Paris et 82 centres nationaux à ce jour]. Ce couple indissociable constitue une « clé d'identification » universelle qui peut se trouver dans tous les catalogues de tous les pays. Chaque titre clé est unique. Par exemple, la « Revue des sciences sociales », ISSN 0484-8640, publiée entre 1954 et 1963 en Roumanie, a pour titre clé « *Revue des sciences sociales* ». Quand l'Université des sciences humaines de Strasbourg publie, en 2000, une revue de même titre (ISSN 1623-6572), celle-ci reçoit pour titre clé « *Revue des sciences sociales (Strasbourg)* ».

Les deux réseaux du SUDOC-PS et de l'ISSN

En France, l'histoire du CCNPS (Catalogue collectif national des publications en série) et de son intégration dans le Système universitaire de documentation, le Sudoc, a conduit le réseau du Sudoc-PS (Système universitaire de documentation des publications en série), non seulement à se donner pour règle l'identification de toutes les ressources continues du catalogue par numéro ISSN + titre clé, mais aussi l'intégration d'autres éléments des notices ISSN dans chaque notice, entre autres les dates de publication, l'adresse bibliographique de départ, les liens avec d'autres ressources continues. Ces informations sont donc supposées être toujours en cohérence avec les mêmes informations ISSN [le catalogue]. Pour cette raison, le réseau du Sudoc-PS et le réseau ISSN se doivent de collaborer, aussi bien pour ce qui concerne la numérotation ISSN des



Le système ISSN

● L'ISSN

L'ISSN a été créé pour répondre au besoin d'une identification brève, unique et univoque des publications en série. C'est un code normalisé de 8 chiffres, dont le dernier caractère est un caractère de contrôle.

L'ISSN est associé à un ensemble de métadonnées permettant d'identifier la publication et notamment au « titre clé », forme normalisée du titre, rendu unique par l'ajout éventuel d'éléments distinctifs.

Ex. : ISSN 1765-3126 = Corpus (En ligne)

● Le réseau de l'ISSN

Le réseau de l'ISSN, coordonné par le Centre international de l'ISSN, est composé de 82 centres nationaux et d'un centre régional. Il a pour mission d'assurer l'attribution des ISSN, la mise à jour des notices bibliographiques qui leur sont associées, l'information concernant l'ISSN et la promotion de son utilisation. La réunion annuelle des directeurs de centre ISSN, à laquelle participe l'ABES, permet au réseau de prendre des décisions techniques concernant différents aspects de l'ISSN (catalogage, etc.).

● Le Registre de l'ISSN

C'est la base de données mondiale des ISSN, contenant les notices bibliographiques établies pour l'identification des ressources continues par les centres ISSN. Le registre comprend 1 265 000 ISSN valides et leurs notices correspondantes, avec une croissance mensuelle de près de 5 000 nouveaux ISSN. Il est alimenté tous les jours par l'importation de fichiers de notices bibliographiques provenant des centres nationaux, mais aussi par l'attribution d'ISSN et la création de notices directement établies dans le système. Il est disponible à travers une interface web, *The ISSN Portal**, sur la base d'un abonnement annuel, et peut être librement testé et évalué pour une durée d'un mois.

Actualités de l'ISSN

● La révision de la norme ISO 3297

La norme ISO 3297, qui définit l'ISSN et ses règles d'application normalisées, est en cours de révision au sein de l'ISO.

.../...

« nouveaux » titres [ceux ne faisant pas encore l'objet d'une notice ISSN], que pour les corrections éventuelles sur les notices existantes par l'un ou l'autre réseau [corrections sur les informations « sous autorité ISSN »]. Universalité oui, « mondialisation » non ! Il ne s'agit pas pour autant d'une volonté d'obtenir, pour une même publication, la même notice à New York, Montpellier, Pékin, Moscou ou Dakar. Chaque catalogue garde ses spécificités, dans toutes les zones du format qui ne sont pas « sous autorité ISSN ».

Dans le Sudoc, celles-ci peuvent s'exprimer dans la zone du titre et de la mention de responsabilité, de l'adresse (intermédiaire ou courante), de la collation, dans les notes, et dans tous les accès titres, matières et vedettes auteurs...

Christian Chabillon et Caroline Rogier

✉ chabillon@abes.fr

✉ rogier@abes.fr

* Les ouvrages en plusieurs volumes entrent dans cette catégorie dans la mesure où la publication de l'ensemble est annoncée à l'avance.